



## Tacite, un service de gestion digital pour les arts de la scène

**Pourquoi ?** Le service de gestion de Tacite a été conçu afin de simplifier la gestion administrative des contrats pour les arts de la scène.

**Pour qui ?** Il est utilisable, par n'importe qui, après une simple inscription sur le site web de Tacite. Il est destiné aux artistes-interprètes, bookeurs, managers, agences et labels mais aussi aux danseurs, aux magiciens, aux artistes de cirque, aux humoristes etc...

**Description :** Notre service permet, via notre outil de gestion en ligne, de déclarer facilement des performances pour un artiste ou un groupe d'artistes ainsi que pour les techniciens liés à leur projet. En quelques clics, le service permet, par exemple, à un groupe d'envoyer un bon de commande à un producteur ou à un programmeur de spectacle qui devra le valider par email une fois l'avoir reçu, dûment complété.

### **Pour résumer :**

Tacite propose à ses membres la gestion de différents types de contrats :

- Contrat intérimaire pour les artistes et techniciens, à la durée ou à la tâche, via nos partenaires Intérim (LEM INTERIM) et Bureaux Sociaux pour Artiste (AMPLO) ;
- Contrat sous le Régime des Petites Indemnités<sup>1</sup> (RPI).

Tacite permet de rémunérer facilement :

- Les artistes-interprètes ;
- Les techniciens (son, image, etc.) ;
- Directement et en une seule fois tout un groupe de musiciens ou prestataires.

